

**L'ANIMT, un outil de promotion de la médecine du travail****Naissance d'une association des internes en médecine du travail**

Le 9 février 2013, l'Association Nationale des Internes en Médecine du Travail (ANIMT) a été constituée. Cette association a pour objectifs :

- de regrouper les internes en médecine du travail pour échanger et travailler en réseau,
- de veiller à la défense des droits et intérêts moraux, tant collectifs qu'individuels, de ces internes et de les représenter,
- de concourir à une bonne formation des futurs médecins du travail,
- de contribuer, par tous les moyens appropriés, à la promotion de la médecine du travail.

A titre d'exemple de ce dernier point, une campagne de promotion de la médecine du travail auprès des étudiants venant de passer les épreuves nationales classantes (ECN) a été menée il y a quelques semaines dans plusieurs villes (Lille, Rennes, Toulouse, ...).

Un site Internet, www.animt.fr à destination des externes, des internes et des post-internes, offre de nombreuses ressources en ligne, actualités en Santé au travail, un forum, mais également des offres d'emploi.

A court terme, l'ANIMT envisage la création de groupes de travail sur la promotion de la spécialité, l'évolution de la maquette nationale et l'harmonisation de l'enseignement. A moyen terme, cette association, représentative auprès des différentes instances nationales, envisage d'organiser un congrès annuel, de mettre en ligne les cours de médecine du travail, ainsi qu'une base de données des thèses et mémoires de la spécialité.

Le CNOM et la démographie en médecine du travail

Atlas national de la démographie médicale : des données à prendre avec précaution

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) a publié, le 4 juin dernier, la septième édition de l'Atlas national de la démographie médicale, recensant les effectifs par spécialité et par région des médecins inscrits à son tableau au 1^{er} janvier 2013.

Depuis 2007, cet Atlas établit annuellement un état des lieux de la densité et de la répartition des médecins, de façon générale, mais également par spécialité, par sexe, par tranches d'âge quinquennales, par mode d'exercice et par région.

Les statistiques établies par le CNOM sont réalisées à partir du nombre de médecins du travail inscrits au Conseil de l'Ordre en tant que médecins du travail. Les informations proviennent toutes des bases de données des Conseils Départementaux mises à jour en temps réel.

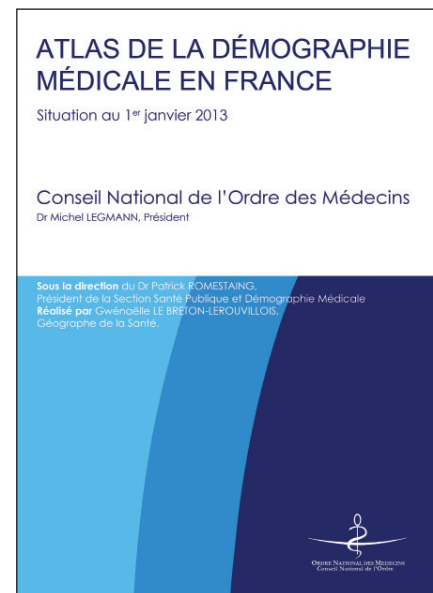
Cependant, la pratique répandue des temps partiels et l'existence de pluri-contrats ne rendent pas lisibles un décompte en personnes physiques, mais nécessiterait d'effectuer un calcul en équivalents temps plein (ETP).

A titre d'information, en 2011, 48,95 %¹ des médecins du travail exerçaient une activité à temps partiel.

Les données issues de l'Atlas national de la démographie médicale sont donc à lire en tenant compte de ces re-

marques et ne sauraient, à elles seules, constituer une représentation unique de la répartition des médecins du travail en France.

Pour obtenir des données complémentaires, il est possible de consulter le rapport sur les conditions de travail du Ministère du Travail, élaboré à partir des rapports annuels des médecins du travail envoyés aux médecins inspecteurs du travail (MIT), ainsi que les enquêtes "Rapport de branche" et "Chiffres clés" publiées par le Cisme. ■



1 - Source : Rapport de branche 2011.

**Circuit de communication****Appel du Cisme à constituer un réseau de médecins-relais / relais médico-techniques**

Parallèlement aux informations juridiques et organisationnelles, le Cisme communique, sur l'ensemble de ses canaux de communication (Informations Mensuelles, site internet, Journées du Cisme...) des informations d'ordre médico-technique, dont les médecins et les professionnels de la prévention pourraient être destinataires, en direct. Afin d'assurer la meilleure circulation possible de ces informations au sein du personnel des SSTI, le Cisme souhaite consolider le réseau de médecins-relais mis en place à l'occasion de la Journée sur l'Evidence-Based Medicine en 2012, en identifiant un relais pour chacun des Services.

Ce médecin du travail, animateur et coordonnateur d'équipe, aurait un rôle de correspondant du Service et serait le destinataire privilégié des informations en Santé au travail diffusées par le pôle médico-technique du Cisme. Il serait ensuite chargé de les faire circuler à son tour auprès de ses confrères et des autres préventeurs, et de relayer, dans l'autre sens, les informations, avis et travaux des préventeurs de son SSTI auprès du Cisme. Les médecins-relais pourraient ainsi suivre en direct les flux d'informations du Cisme, par e-mail, sur le fil d'actualité du site ou encore à l'occasion de manifestations organisées à leur attention.

Chaque Service est invité à proposer aux médecins du travail, désireux d'endosser ce rôle de relais auprès du pôle médico-technique du Cisme, de communiquer, dès aujourd'hui, leur adresse e-mail à l'adresse j.decottignies@cisme.org, qui centralisera les coordonnées des relais pour créer le réseau.

Les informations étant en partie d'ordre médical, le médecin a, certes, été retenu comme relais. Cependant, un autre préventeur pourrait assurer ce rôle, si tel était le souhait du SSTI, dans le cadre de la pluridisciplinarité existante au sein des différents groupes de travail du Cisme.